



déchets MODE D'EMPLOI

TRI SÉLECTIF ET GESTION DES DÉCHETS

ÉDITION HORS-DIEPPE



PRÉAMBULE

C'EST QUI CE GOËLAND ?

BAPTISÉ NESTOR, CE VOLATILE EMBLÉMATIQUE DE NOS CÔTES EST UN EXPERT EN TRI DES DÉCHETS ! TOUT AU LONG DE CE GUIDE, IL VOUS INDIQUERA LES BONS GESTES À ADOPTER POUR ASSURER UN TRI OPTIMAL DE VOS DÉCHETS ET FACILITER LEUR TRAITEMENT.

Plus de 30 000 tonnes de déchets ménagers sont collectés chaque année sur les 16 communes de Dieppe-Maritime. Ordures ménagères, emballages recyclables et en verre... chaque type de déchets représente pour la collectivité autant de services et de modes de traitement différents, mobilisant des moyens humains et matériels très importants.

A l'heure où le sort

de notre planète doit être au cœur de toutes les préoccupations, nos objectifs sont clairs : réduire le volume de nos déchets, et favoriser le recyclage du papier, du verre et des emballages ménagers. Beaucoup d'entre vous ont déjà, et depuis longtemps, adopté les bons gestes et les plus jeunes d'entre nous ouvrent désormais la

voie. Sur le terrain, les actions se multiplient pour sensibiliser, et des agents de proximité sont même à votre disposition.

Pour vous aider à bien trier, nous avons compilé dans ce guide les consignes à suivre et les bons réflexes à adopter. Ces gestes simples au quotidien contribuent à la préservation de

vos ressources naturelles et de notre environnement, ils per-

mettent aussi de maîtriser la facture de ce service public indispensable. L'ensemble des acteurs économiques et sociaux de l'Agglo sont engagés dans un grand plan de prévention et de réduction des déchets, et c'est avec votre contribution, et vos efforts, que nous pourrons mener ce combat pour la préservation de la planète.

À PROPOS DE DIEPPE-MARITIME

La Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime a été créée en 2003. Avec 16 communes et près de 50.000 habitants, elle est la 5ème intercommunalité de Normandie, et concentre son action autour de la transition énergétique, de l'accompagnement social, de la qualité de vie et du développement économique. L'eau, les déchets, les transports, la santé et l'habitat sont notamment des compétences de l'agglomération.

COMMENT COLLECTE DES DÉCHETS ÇA MARCHE ?

LA COLLECTE

Sur la commune de Dieppe, la collecte des déchets est assurée directement par les agents de Dieppe-Maritime. On parle d'une «régie» de collecte, qui compte 63 agents : ripeurs, chauffeurs, agents de maîtrise, gardiens, services supports, direction etc. Dans les communes hors Dieppe en revanche, le service est effectué par la société IKOS dans le cadre d'un marché d'exploitation.

QUI PAYE ?

La TEOM, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, permet le financement des services de collecte et de traitement des déchets. Les recettes perçues sont exclusivement destinées aux dépenses de fonctionnement et aux investissements dédiés aux services. La TEOM est calculée sur la base de la taxe foncière et doit être payée par tout propriétaire. En cas de location du logement, le propriétaire peut répercuter la taxe dans les charges.

LE TRAITEMENT

Une fois collectés vos déchets sont envoyés dans un centre de traitement, en fonction de leur nature, ils y seront détruits ou recyclés. A Dieppe, les déchets sont envoyés au centre de traitement du SMEDAR à Rouen.

Pour les autres communes, le traitement des déchets recyclables est assuré par le centre de tri VEOLIA du Havre, celui des déchets non-recyclables par Valor'Caux à Brametot.



ET POUR LES PROFESSIONNELS ?

Les professionnels peuvent faire appel à Dieppe-Maritime pour assurer la collecte et le traitement de leurs déchets, ils sont dans ce cas assujettis à une redevance spéciale. Les professionnels ont également la possibilité de faire appel aux services de sociétés spécialisées.



SOMMAIRE

P.5 : CHARTE DU TRI DES DÉCHETS

P.6-7 : ZÉRO DÉCHET ET COMPOSTAGE

P.8-9 : DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES (BAC JAUNE)

P.10-11 : DÉCHETS NON-RECYCLABLES (BAC GRIS)

P.12 : EMBALLAGES EN VERRE

P.13 : TEXTILES, LINGE ET CHAUSSURES

P.14-15 : PASSAGE EN DÉCHETTERIE



C'EST BON
À SAVOIR !

DÉPÔT EN MAGASIN

Les magasins sont dans l'obligation de fournir une solution de recyclage des produits électroniques, dangereux, polluants ou encombrants qu'ils commercialisent. Cela concerne par exemple les piles, les peintures, les ampoules, les meubles, la literie ou l'électroménager.

EN CAS DE DOUTE

Les règles du tri sélectif peuvent être parfois complexes. En cas de doute, vous pouvez contacter votre agent Dieppe-Maritime au 06 13 98 41 63 (aux heures ouvrées) ou consulter le guide du tri de CITEO sur www.triercestdonner.fr

JOURS FÉRIÉS

Les semaines qui comptent un jour férié, le ramassage est décalé d'une journée jusqu'au samedi. Vos déchets seront donc collectés le lendemain du jour habituel.

CHARTRE DU TRI DES DÉCHETS

RÉDUIRE SES DÉCHETS

AVOIR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE POUR NE PAS PRODUIRE DE DÉCHETS
RÉDUIRE SES DÉCHETS VERTS ET ALIMENTAIRES PAR LE COMPOSTAGE
APPLIQUER LA RÈGLE DES 4R (VOIR PAGES «OBJECTIF ZÉRO DÉCHET»)

AVOIR UN COMPORTEMENT RESPONSABLE ET CONNAÎTRE LA RÉGLEMENTATION

TRIER SES DÉCHETS AVEC SOIN ET EN CONSCIENCE
RESPECTER LES JOURS ET HORAIRES DE COLLECTE
(JE SORS MA POUBELLE LA VEILLE, ET JE LA RENTRE APRÈS COLLECTE)
NE JAMAIS DÉPOSER SES DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE, NI MÊME AU PIED DE SON BAC
MAINTENIR SON BAC EN BON ÉTAT, LE FAIRE REMPLACER QUAND NÉCESSAIRE
RESPECTER LES AGENTS DE LA COLLECTE
ÊTRE VIGILANT AVEC LES DÉCHETS PRÉSENTANT UN RISQUE ÉCOLOGIQUE OU SANITAIRE
(VOIR LA LISTE DES DÉCHETS DANGEREUX EN PAGE «DÉCHETTERIE»)

SOLLICITER MA COLLECTIVITÉ

DIEPPE-MARITIME VOUS ACCOMPAGNE DANS LA BONNE GESTION DE VOS DÉCHETS
EN CAS DE DOUTE, DE QUESTION, DE PROBLÈME, POUR OBTENIR UN BAC OU COMPOSTEUR,
POUR REMPLACER UN BAC DÉTÉRIORÉ OU INADAPTÉ : CONTACTEZ-NOUS

06 13 98 41 63

Mail : dechets@agglodieppe-maritime.com



EN ROUTE VERS LE ZÉRO DÉCHET

LA RÈGLE DES "4R"

La meilleure gestion de vos déchets commence par la volonté de les réduire. C'est un changement de nos comportements qu'il faut adopter, et qui tient en quatre points : refuser, réduire, réutiliser et réparer. Dans la même optique de réduction des déchets, le compostage est votre meilleur allié.

RÉUTILISER

DONNER UNE SECONDE VIE

REVENDRE LES OBJETS ET
LES VÊTEMENTS EN BON ÉTAT

DONNER À DES ASSOCIATIONS
OU ENTRE PARTICULIERS

PENSER À LA RÉCUPÉRATION
POUR VOS CRÉATIONS DIY

TAWASHI, BEE-WRAP, COUTURE UP-CYCLING,
DÉCORATION DIY, FUROSHIKI

RÉDUIRE

AVOIR UNE CONSOMMATION ÉCO-RESPONSABLE

ACHAT EN VRAC,
RÉUTILISER LES EMBALLAGES,
OPTER POUR LES RECHARGES,
ACHAT EN CIRCUIT COURT,
PRIVILÉGIER DES PRODUITS DURABLES ETC

JARDINER AUTREMENT

TONTE MULCHING ET/OU TAILLE HAUTE
GESTION DIFFÉRENCIÉE
CHOIX D'ESPÈCES À CROISSANCE LENTE
BROYAGE & PAILLAGE

LIMITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

PRÉPARER DES MENUS,
FAIRE UNE LISTE DE COURSES,
RANGER EN FONCTION DES DATES,
PRÉPARER LES JUSTES QUANTITÉS,
CONSERVER ET CUISINER LES RESTES,
S'ADAPTER AUX DATES LIMITES

FAIRE SOI-MÊME

REVENIR À L'ESSENTIEL, FABRIQUER VOS
PRODUITS D'ENTRETIEN
ET PRODUITS COSMÉTIQUES



REFUSER

LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS

APPLIQUER UN STOP PUB
SUR VOTRE BOÎTE AUX LETTRES

**BANNIR LES PRODUITS À
USAGE UNIQUE**

(LINGETTES, COTON DÉMAQUILLANT,
ESSUIE-TOUT, PROTECTIONS PÉRIODIQUES,
COUCHES ...)

REFUSER LES TICKETS DE CAISSE

RÉPARER

AVANT DE RACHETER DU NEUF,
PENSEZ À FAIRE RÉPARER
VOS ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES,
MEUBLES, VÉLOS OU VÊTEMENTS :

REPAIR-CAFÉ OU ASSOCIATION
RÉPARATEUR AGRÉÉ
SERVICE APRÈS-VENTE

ET COMPOSTER

COMMENT ?

Vous pouvez composter une grande partie de vos déchets de jardin et déchets alimentaires, qui sont ainsi détournés de vos poubelles.

Attention le compostage exclue un certain nombre de déchets. Pour obtenir un bon compost, il faudra vous renseigner.

Demandez conseil à nos agents au 02 35 06 61 64 ou consultez les guides de l'ademe sur www.librairie.ademe.fr



UN COMPOSTEUR GRATUIT ?

Dieppe-Maritime distribue gratuitement des composteurs, fabriqués par le chantier d'insertion des Restos du coeur à partir de bois de récupération. Faites-en la demande auprès de nos services.

ET EN APPARTEMENT ?

Il est possible de composter en habitat collectif, en intérieur grâce à un lombricomposteur, ou en pied d'immeuble en compostage collectif. Renseignez-vous auprès de nos services.



DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES

LE TRI SÉLECTIF : UN ENJEU MAJEUR

Le bac jaune recueille essentiellement les déchets liés à la consommation, c'est-à-dire les emballages de vos produits quotidiens, l'ensemble des contenants qui conditionnent les produits que vous achetez.

CITEO



CE QUI SE RECYCLE

EMBALLAGES PLASTIQUES



BOUTEILLES & FLACONS



EMBALLAGES, POTS & BARQUETTES



SACHETS PLASTIQUES
SACS ET PACKS D'EAU



BARQUETTES
À VIANDE

EMBALLAGES MÉTAL & ALU



CONSERVES, COUVERCLES
& BOUTEILLES MÉTALLIQUES



CANETTES, AÉROSOLS,
PAPIER ALU, BARQUETTES ALU

DANS QUEL BAC ?



RYTHME ET HORAIRES DES COLLECTES

Le bac jaune est collecté toutes les deux semaines, en semaine paire.

Pour connaître le jour de collecte dans votre commune : www.agglodieppe-maritime.com

Votre bac doit être sorti la veille du jour de collecte, et rentré après passage de nos équipes. Les jours fériés, le ramassage sera assuré le lendemain du jour habituel de collecte.

DIEPPE MARITIME



LE CHIFFRE

65 KG

c'est le poids du tri sélectif collecté sur notre territoire, par an et par habitant



LE BON GESTE

VOS EMBALLAGES DOIVENT ÊTRE VIDES, DÉPOSÉS EN VRAC DANS LE BAC, SANS SAC POU-BELLE

NE LES IMBRIQUEZ PAS LES UNS DANS LES AUTRES (CELA COMPLIQUE LE TRI)

LES CARTONS BRUNS VOLUMINEUX PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉS AU PIED DU BAC, BIEN PLIÉS ET PAR TEMPS SEC

CE QUI SE RECYCLE

PAPIERS / CARTONS



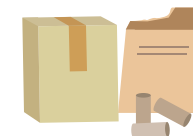
PAPIERS, JOURNAUX & MAGAZINES



BRIQUES ET BOÎTES CARTONNÉES



PROSPECTUS, ÉTIQUETTES
ENVELOPPES ETC



CARTONS BRUNS

CE QUI NE SE RECYCLE PAS



Si par définition le bac jaune recueille tous les plastiques, papiers et métaux qui constituent des emballages, **il en exclue (presque) tous ceux qui n'ont pas cette vocation.**

Cela concerne notamment les **plastiques durs** (brosse à dent, biberon, ustensiles etc)

Les **papiers** mouillés, gras, broyés ou souillés doivent être évités. Le papier peint est proscrit.

Attention il existe quelques pièges : ne se recyclent pas dans le bac jaune les **dosettes à café** et les opercules en alu, le **polystyrène expansé** (celui qui protège vos colis), les **médicaments** (à déposer en pharmacie) ou les **pots de peinture** (en déchetterie).

LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES



MASQUES CHIRURGICAUX
→ BAC GRIS



MOUCHOIRS & ESSUIE-TOUIT
→ BAC GRIS

EN CAS DE DOUTE

Pour toute question, contactez votre agent Dieppe-Maritime au 06 13 98 41 63

Vous pouvez aussi consulter le guide du tri CITEO sur www.triercestdonner.fr

DÉCHETS MÉNAGERS NON-RECYCLABLES

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Nos habitudes de consommation génèrent toujours une part de déchets non-recyclables ou non-compostables qui seront éliminés en centre de traitement. Ces déchets sont préjudiciables à la planète, mais des solutions existent pour les réduire (voir p.4)

CITEO



CE QUI VA DANS LE BAC GRIS

DÉCHETS ALIMENTAIRES



RESTES ALIMENTAIRES
ET ÉPLUCHURES

COMMENT LES RÉDUIRE ?

IL EST FACILE DE RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS ALIMENTAIRES DANS SON BAC GRIS, ILS PEUVENT POUR LA PLUPART ÊTRE COMPOSTÉS, DONNÉS AUX POULES, OU AU CHIEN !

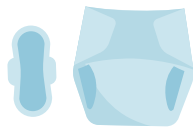
DÉCHETS D'HYGIÈNE À USAGE UNIQUE



MOUCHOIRS, COTONS,
LINGETTES, ESSUIE-TOUIT



GANTS ET MASQUES
À USAGE UNIQUE

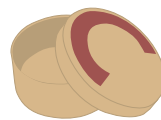


PROTECTIONS INTIMES
& COUCHES



LITIÈRE MINÉRALE

EMBALLAGES NON-RECYCLABLES



BOITES DE CAMEMBERT
& FILETS PLASTIQUES



PAPIERS GRAS
OU SOUILLÉS

ET AUSSI ...



VAISSELLE ET
VERRE BRISÉ



AUTRES PLASTIQUES
NON-RECYCLABLES

DANS QUEL BAC ?



RYTHME ET HORAIRES DES COLLECTES

Le bac gris est collecté une fois par semaine. Pour connaître le jour de collecte dans votre commune : www.agglodieppe-maritime.com

Votre bac doit être sorti la veille du jour de collecte, et rentré après passage de nos équipes. Les jours fériés, le ramassage sera assuré le lendemain du jour habituel de collecte.

DIEPPE
MARITIME



-42%

c'est la réduction de la part des ordures ménagères résiduelles dans les foyers dieppomains (Hors-Dieppe) entre 2012 et 2019. Continuez comme ça !!



LE BON GESTE

NE METTEZ PAS
DE DÉCHETS
AU PIED DU BAC

LE COUVERCLE DE
VOTRE POUBELLE DOIT
ÊTRE EN BON ÉTAT, ET
MAINTENU FERMÉ

LES DÉCHETS
VOLUMINEUX DOIVENT
ÊTRE DÉPOSÉS
EN DÉCHETTERIE

VOTRE BAC DOIT
ÊTRE RENTRÉ
LORSQU'IL EST VIDE



LES INTERDITS



Ne jetez pas dans le bac gris les déchets recyclables (→ bac jaune) et le verre d'emballage (→ P.A.V)

Attention **le bac gris n'est pas une déchetterie**, vous ne devez sous aucun prétexte y jeter les **déchets dangereux** (produits toxiques, matériel médical, piles, ampoules → voir p.13), **les huiles**, **les ustensiles de cuisine**, poêles et casseroles, **le mobilier**, **les encombrants**, **les pots de peinture**, **les déchets verts**, **les textiles** etc. Ils doivent être déposés en déchetterie.

ERREURS FRÉQUENTES DANS LE BAC GRIS



LES AMPOULES

→ EN DÉCHETTERIE OU MAGASIN



LES PILES

→ EN DÉCHETTERIE OU MAGASIN



LES TEXTILES

→ EN BORNES TEXTILES

EMBALLAGES EN VERRE

RECYCLABLE À L'INFINI



Le verre est l'un des plus vieux matériaux recyclables de l'histoire, sa composition peut contenir jusqu'à 90 % de calcin, c'est à dire du verre pilé. Cependant, gardez en tête que le **verre de vaisselle**, du fait de sa composition, ne se recycle pas avec le «verre d'emballage».

CE QUI SE RECYCLE



BOUTEILLES



BOCAUX ET POTS

CE QUI NE SE RECYCLE PAS



VERRE DE VAISSELLE
(BRISÉ OU NON)

→ BAC GRIS
OU DÉCHETTERIE

- AMPOULES ET NÉONS
- VAISSELLE
- FAÏENCE ET CÉRAMIQUE
- POTS DE FLEURS
- MIROIRS
- VITRAGES

→ EN DÉCHETTERIE

EN CAS DE DOUTE,
CONSULTEZ LE GUIDE
DU TRI CITEO SUR
TRIERCESTDONNER.FR



POUR TROUVER LES POINTS DE
DÉPÔT LES PLUS PROCHES,
CONSULTEZ LE SITE
AGGLODIEPPE-MARITIME.COM



LE BON GESTE

VEILLEZ À TRIER À
PART LES BOUCHONS
ET COUVERCLES
(→ BAC JAUNE)

VOS EMBALLAGES
EN VERRE DOIVENT
ÊTRE VIDÉS

IL N'EST PAS
NÉCESSAIRE DE
LES NETTOYER

NE DÉPOSEZ PAS
VOTRE VERRE
AU PIED DES POINTS
DE COLLECTE

OÙ DÉPOSER ?



POINTS D'APPORT
VOLONTAIRES

TEXTILES, LINGE ET CHAUSSURES

MÊME USÉS, ILS SERONT VALORISÉS

Le dépôt des vêtements usés en borne textile est un geste à la fois solidaire et écologique. Aujourd'hui, même les articles usés ou tâchés peuvent avoir une seconde vie. En fonction de leur état, vos vêtements seront reportés ou recyclés en matériaux, isolants notamment.

LES TEXTILES RECYCLABLES



VÊTEMENTS
ET ACCESSOIRES



LINGE DE MAISON



CHAUSSURES
ET CHAUSSONS

TROUVER UNE BORNE DE DÉPÔT

SUR LE TERRITOIRE DE DIEPPE-MARITIME VOUS TROUVEREZ DEUX
TYPES DE BORNES DE COLLECTE :

LES BORNES ACTIF INSERTION

Emplacements des bornes sur www.refashion.fr

Actif insertion est une structure de l'économie sociale et solidaire, mandatée par Dieppe-Maritime. Pour traiter vos dons, Actif emploie chaque année entre 10 et 25 personnes en situation de réinsertion. Plus vous donnez, plus ils emploient !



Trouver une borne

LES BORNES LE RELAIS

Emplacements des bornes sur www.lerelais.org

Le Relais est un réseau d'entreprises qui agit depuis 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durables. Membre d'Emmaüs France il porte en lui les valeurs défendues par l'abbé Pierre.

Que deviennent
mes dons ?



LE BON GESTE

VOS TEXTILES DOIVENT
ÊTRE PROPRES ET SECS

DÉPOSEZ-LES DANS DES
SACS FERMÉS (30L)

LIEZ VOS CHAUSSURES
PAR PAIRES DANS DES
SACS FERMÉS



NE DÉPOSEZ PAS
D'ARTICLES HUMIDES
OU SOUILLÉS

PASSAGE EN DECHETTERIE

ENCOMBRANTS, DÉCHETS VERTS ET DÉCHETS DANGEREUX

Pour les particuliers, la déchetterie constitue une solution à tous les déchets spécifiques, encombrants ou dangereux. Pour réduire vos rejets en déchetterie, pensez à composter vos déchets verts, et à donner une deuxième vie à vos encombrants.

DROIT D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

L'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES EST SOUMIS À LA **PRÉSENTATION D'UN BADGE**.
POUR L'OBTENIR, RENDEZ-VOUS EN MAIRIE AVEC UNE PIÈCE D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE.

VOUS DEVEZ DÉPOSER EN DÉCHETTERIE



LES ENCOMBRANTS
LES DÉCHETS VERTS
LES GRAVATS, FERRAILLE ET DÉCHETS DE TRAVAUX
LES PEINTURES, HUILES ET DÉCHETS DANGEREUX



C'EST QUOI UN DÉCHET DANGEREUX ?



SONT CONSIDÉRÉS DANGEREUX LES DÉCHETS QUI PRÉSENTENT
UN RISQUE POUR LA SANTÉ OU L'ENVIRONNEMENT :

Les **produits chimiques**, les **bouteilles de gaz**, les déchets **électriques et électroniques**, les **cartouches d'impression**, les **piles**, les **gaz fluorés**, les **huiles** minérales et synthétiques usagées, les **déchets médicaux** et **médicaments**, les produits **phytosanitaires**, les déchets **amiantés**, les appareils contenant des **PCB et PCT**, et les équipements de protection individuelle chimique usagés.

QUE FAIRE DE VOTRE ENCOMBRANT ?

S'IL EST EN BON ÉTAT

VENDEZ-LE (PARDI !)

FAITES-EN DON À UNE ASSOCIATION
(secours catholique, populaire, croix rouge)

DONNEZ-LE VIA INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX
(recupe.net, donnons.org, «dieppe dons et récup»)

S'IL EST HORS SERVICE

FAITES-LE RÉPARER PAR UN SPÉCIALISTE
OU DANS UN «REPAIR-CAFÉ»

FAITES-LE ENLEVER À LA LIVRAISON
DE VOTRE NOUVEAU MATÉRIEL

EN DERNIER RECOURS,
DÉPOSEZ-LE EN DÉCHETTERIE



LES RÈGLES

L'ACCÈS EST GRATUIT POUR LES PARTICULIERS DANS LA LIMITE DE 12 PASSAGES PAR AN ET DE 3M³ PAR PASSAGE. AU-DELÀ, LES DÉPÔTS SERONT FACTURÉS.

EN CAS DE DOUTE SUR LA NATURE DE VOS DÉCHETS (PRODUITS DANGEREUX OU TOXIQUES) DEMANDEZ TOUJOURS L'AVIS D'UN AGENT DE LA DÉCHETTERIE.



DÉPÔT SAUVAGE

Il est **strictement interdit** de déposer vos encombrants, et plus généralement vos déchets, sur la voie publique. Ce comportement incivique vous vaudrait une contravention de classe 4, pouvant atteindre 1500 €.

HORAIRES & DROITS D'ACCÈS

DÉCHETTERIE DE ROUMESNIL-BOUETILLES
OUVERTE À TOUS LES RÉSIDENTS DE L'AGGLO

HORAIRES D'OUVERTURE :

DU 15 JUIN AU 15 SEPT.
DU LUNDI AU SAMEDI
8H-11H45 & 14H-18H45

DU 16 SEPT. AU 14 JUIN
DU LUNDI AU SAMEDI
8H-11H45 & 14H-17H45



DÉCHETTERIE DE LA CHAPELLE DU BOURGAY
OUVERTE AUX RÉSIDENTS DE TOURVILLE-SUR-ARQUES ET AUBERMESNIL-BEAUMAIS

HORAIRES D'OUVERTURE :

DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE
DU LUNDI AU MERCREDI 14H-18H
MARDI, VENDREDI ET SAMEDI 9H-12H & 14H-18H

DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS
DU LUNDI AU VENDREDI 14H-17H
LE SAMEDI 9H-12H & 14H-17H

DÉCHETTERIE DE GUEURES

OUVERTE AUX RÉSIDENTS
DE COLMESNIL-MANNEVILLE

HORAIRES D'OUVERTURE :

DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE
DU LUNDI AU JEUDI 14H-17H45
VENDREDI ET SAMEDI 9H-12H & 14H-17H45

DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS
DU LUNDI AU VENDREDI 14H-16H30
LE SAMEDI 9H-12H & 14H-16H30

POINT DÉCHETS VERTS D'OFFRANVILLE

OUVERTE À TOUS LES RÉSIDENTS DE L'AGGLO

HORAIRES D'OUVERTURE :

DU 15 AVRIL AU 15 OCTOBRE
LE MERCREDI ET LE SAMEDI 15H-19H

DU 16 OCTOBRE AU 14 AVRIL
LE MERCREDI ET LE SAMEDI 15H-18H



VOTRE POUBELLE A DU PLOMB DANS L'AILE ?

SI VOTRE BAC EST DÉTÉRIORÉ,
IL EST PROBABLE QU'IL NE RÉPONDE PLUS AUX NORMES DE SALUBRITÉ.
DANS CE CAS, VEUILLEZ DEMANDER SON REMPLACEMENT (GRATUIT)
AUPRÈS DES SERVICES DE DIEPPE-MARITIME,
PAR TÉLÉPHONE AU 06 13 98 41 63
OU MAIL : DECHETS@AGGLODIEPPE-MARITIME.COM

VOUS CONTRIBUEREZ AINSI À LA PROPRETÉ DE NOTRE TERRITOIRE, MERCI !



**DIEPPE
MARITIME**